

17 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
			SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
			MICHAUX
SOUGH	MAITRE	MANTOUX	DOUCET
BARRAL		RIVET	

10 Membres absents excusés :

JASSERAND	DORVEAUX	DONZELOT	COUVRAT
EYNARD	GIRIN	HODZIC	BIGAUT
LECOLLIER	PATOUILLARD		

9 Pouvoirs :

JASSERAND	Donne pouvoir à	MICHAUX
DORVEAUX	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
DONZELOT	Donne pouvoir à	MARIE-BROUILLY
COUVRAT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
EYNARD	Donne pouvoir à	MARILLIER
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
BIGAUT	Donne pouvoir à	DELORME
LECOLLIER	Donne pouvoir à	MICHAUX
PATOUILLARD	Donne pouvoir à	MANTOUX

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2022 : approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Frédérique RIVET.

Dispositions prises par Monsieur le Maire

-  **Attribution des 3 lots du marché de travaux pour la construction d'un skatepark avec pumptrack.**

Par délégation du Conseil Municipal, Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil des éléments suivants :

Monsieur le Maire rappelle que l'opération consiste en la construction d'un skate park avec pumptrack qui sera situé Chemin du Stade à MARCY L'ETOILE, comprenant : l'aménagement et la construction d'un équipement monolithique en structure béton avec insertion paysagère. Espace de glisse composé d'une aire de street avec des modules, une aire de type bowl et piste de pumptrack.

L'étape du déroulement de ces travaux est d'une durée maximale de 5 mois, comprenant une phase de préparation de 1 mois.

Le Conseil est informé que la consultation en MAPA pour les marchés de travaux a été lancée le 22 septembre 2021 sur le site du BOAMP avec une date de remise des offres fixée au 5 novembre 2021 à 12h00. Les plis en version électronique ont été déposés sur la plateforme de dématérialisation, tous dans le délai imparti. Le nombre d'offres est le suivant :

- Lot 01 « Skate park » : 1 offre
- Lot 02 « Pumptrack » : 4 offres
- Lot 03 « Aménagement paysager » : 5 offres

La société ALPES'ETUDES (mission de Maîtrise d'Œuvre), qui a assisté la commune dans cette phase passation du marché, a réalisé, conformément aux modalités de jugement des offres figurant dans le règlement de consultation, notamment selon les critères énoncés (60% sur le prix et 40% sur la valeur technique), une analyse des offres en date du 15/11/2021. Au vu de la présentation, il a été décidé de lancer une phase de négociation avec les entreprises soumissionnaires des lots 01 et 03. A l'issue de la nouvelle analyse et des résultats du classement au 17/02/2022 Le choix s'est porté sur l'offre économiquement la plus avantageuse. Les entreprises suivantes ont donc été retenues :

Lot	Libellé	Attributaires	Montants HT retenus
01	SKATEPARK	Gpt VAL RHONE TP / FTPC	215 000.00
02	PUMPTRACK	HURRICANE TRACKS	71 989.50
03	AMENAGEMENT PAYSAGER	Gpt NATURE / LAQUET	61 756.40
Total HT			348 745.90
Total TTC			418 495.08

Le montant global du marché de travaux s'élève donc à 348 745.90 € HT soit 418 495.08 € TTC.

En vertu de la délégation de pouvoir, le marché a été signé le 7 mars 2022 et notifié aux 3 entreprises titulaires le 8 mars 2022 ainsi qu'à la Préfecture du Rhône pour contrôle de légalité.

Pour information, les travaux démarrent le 15 avril, avec une mise en service espérée en septembre. La 1^{ère} réunion de chantier aura lieu mardi 19 avril.

Affaires Générales

Délibération n° 20220414-1 : Etablissement des listes préparatoires du jury d'assises du Rhône pour l'année 2023 dans la Métropole de Lyon – Loïc COMMUN.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022, la procédure d'établissement du Jury Criminel pour l'année 2023 est engagée. Il conviendra donc de procéder au tirage au sort à partir de la liste électorale. Celui-ci devra avoir lieu publiquement et sera effectué par le Maire, Marcy l'Etoile étant une commune de plus de 1 300 habitants.

Le nombre de noms tirés au sort est le triple de celui fixé par arrêté préfectoral soit au total 9. A noter que la liste ne pourra comprendre les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2023.

Les personnes désignées par le tirage au sort seront inscrites sur un fichier informatisé. Ce tableau doit parvenir au greffier de la Cour d'Appel de Lyon au plus tard le 30 juin 2022, délai de rigueur.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort des 9 jurés qui seront inscrits sur la liste préparatoire :

1. Monsieur Bernard COURBON
2. Madame Michelle FUENTES épouse TEUMA
3. Madame Julie COLLOT épouse DECHANOZ
4. Monsieur Guillaume CATROUX
5. Monsieur Matthieu CORREIA
6. Monsieur Thierry LISSOLO
7. Madame Gisèle GARCIA épouse BEAUMONT
8. Monsieur Stéphane VICTOR
9. Monsieur Antoine GOUESBET



Délibération n° 20220414-2 : Création d'un Comité Social Territorial – Loïc COMMUN.

Conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion.

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité à Marcy l'Etoile est de : 63 agents.

Il convient ainsi d'obligatoirement mettre en place un comité social territorial.

Les compétences générales du CST sont relatives :

- A l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations ;
- A l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus ;
- Aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- Aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels. La mise en œuvre des lignes directrices de gestion fait l'objet d'un bilan, sur la base des décisions individuelles, devant le comité social ;
- Aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- Aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire ;
- A la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes ;

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs actions ont été menées ces derniers mois en faveur du personnel, notamment la mise en place d'une plateforme en relation avec le Centre de Gestion pour les agents qui auraient besoin de faire remonter de manière anonyme des problématiques de harcèlement.

Les tickets restaurant ont été revalorisés à hauteur de 1 € suite à la demande des membres du Comité Technique.

On travaille actuellement sur une charte de télétravail sur l'impulsion de la DRH. Celui-ci avait été mis en place contraint et forcé en raison du COVID, depuis il s'est organisé avec la mise en place d'outils informatiques et de serveurs qui permettent aux agents de travailler de chez eux comme à leur bureau.

Il précise qu'il n'y a pas besoin de voter de nouveau pour nommer les membres, le transfert étant automatique.

Les élections professionnelles ont lieu en décembre. Monsieur le Maire souligne l'importance des représentants du personnel qui sont là pour représenter tous les agents et toutes les hiérarchies.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide de :

- **CREER un comité social territorial** dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.
- **INFORMER** Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon de la création de ce comité social territorial et de transmettre la délibération portant création du comité social territorial.

Délibération n° 20220414-3 : Budgétisation de la contribution à l'éclairage public – Michel LAGRANGE.

Le 16 mars 2022, le Comité syndical du SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise) a adopté par délibération les contributions définitives de ses communes membres au titre de l'année 2022.

Le syndicat a également souhaité, comme chaque année, que ces contributions soient recouvrées directement sur les contribuables au titre de la fiscalité locale.

Toutefois, conformément à l'article L5212-20 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de Marcy l'Etoile peut décider d'affecter, en tout ou partie, d'autres ressources au paiement de sa quote-part en substituant à cette fiscalisation une contribution budgétaire.

La contribution 2022 due par la commune de Marcy l'Etoile est constituée des éléments ci-dessous :

Dette SYDER en cours	83 161.27 €
Frais de maintenance	40 349.15 €
Consommation d'énergie / électricité	48 304.05 €
Travaux d'éclairage public remboursables par 15èmes	20 976.89 €
TOTAL CONTRIBUTION 2022	192 791.36 €

Année en baisse car notre dette au SYDER est en train de s'amortir petit à petit, ce qui conduit à diminuer notre contribution au SIGERLy. Cette dette s'éteindra environ en 2030.

Afin de rester en cohérence avec les années précédentes, il est proposé de budgétiser partiellement cette contribution et d'imputer à la section fonctionnement du budget communal les 48 304.05 € correspondant à la consommation d'énergie.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65541 « Contributions aux organismes de regroupement / contributions au fonds de compensation des charges territoriales » du budget primitif 2022.

Les 192 791.36 € de contribution 2022 seraient donc répartis ainsi :

- **48 304.05 € de contribution budgétaire**
- **144 487.31 € recouverts via la fiscalité locale**

Pascal MANTOUX demande si le montant de 48 000 € concerne uniquement l'éclairage public.

Michel LAGRANGE répond par l'affirmative. Il ajoute que la commune a fait des efforts au niveau des investissements, notamment le changement des candélabres dans les Verchères. Ceux-ci éclairent mieux, consomment moins et il est possible de faire des réglages d'intensité. Le seul bémol reste le prix du KWh.

Néanmoins la commune maîtrise sa consommation et fait tous les efforts nécessaires.

Nacer SOUGH demande pourquoi la commune ne signe pas des contrats pour figer le prix.

Agnès SEDDAS répond que les achats sont faits par le SIGERLy, qui change très souvent d'opérateur pour aller au moins-disant. Ce changement est opéré tous les ans, ou tous les 18 mois.

Luc SEGUIN précise que le SIGERLy achète de l'électricité tous les 6 mois et change de fournisseur.

Michel LAGRANGE ajoute que pour 2022, on a tablé sur une hausse de 8 %, peut-être du fait du poids du SIGERLy dans la négociation avec les fournisseurs.

Chantal MAITRE a noté que l'éclairage public était modulable et souhaite savoir si la commune baisse les lumières.

Loïc COMMUN répond que c'est déjà fait, a priori de 23h à 5h du matin. Le délégué du SIGERLy, Yves JASSERAND, est absent ce soir donc il ne peut pas confirmer précisément les horaires. Cette baisse a permis une économie de plusieurs milliers d'euros.

Pascal MANTOUX suppose que le stade n'est pas inclus dans ces chiffres.

Loïc COMMUN répond que non car il s'agit d'un bâtiment public, ce n'est pas de l'éclairage public.

Loïc COMMUN précise qu'il avait fait une demande de chiffrage pour savoir quelle économie on ferait en baissant l'éclairage public sur une durée plus longue mais le délégué a le COVID donc on peut l'excuser, ce sera communiqué lors de la prochaine séance.

Loïc COMMUN aimerait étendre cette durée, cela pourra être discuté en Conseil, l'intensité pourrait être baissée de 22h à 6h, en plus cela ne se ressent pas.

Chantal MAITRE remarque qu'on a bien l'économie mais que la nuisance lumineuse pour les insectes reste.

Agnès SEDDAS répond que les anciens candélabres consommaient plus et éclairaient le ciel. Aujourd'hui ils sont concentrés sur le sol et il y en a moins qu'avant. Pour la nuisance par rapport aux oiseaux et aux insectes, cela fait un effet parapluie très différent.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la répartition de la contribution 2022 au SIGERLy telle que présentée.

Informations diverses au Conseil

Situation en Ukraine

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la situation en Ukraine, comme demandé lors du dernier Conseil.

Il rappelle que la commune a eu plusieurs actions, une concernant le vote de deux subventions : la 1^{ère}, pour la Protection Civile, la seconde, pour la Moldavie, en direction du village d'Holercani. Les deux ont d'ores et déjà été versées. Pour la Moldavie, la subvention a été versée via l'Alliance Française, ceci ayant été confirmé par notre contact Adrian, ce qui permet au village de faire fonctionner sa cantine sociale. A l'heure actuelle, Holercani accueille toujours 25 réfugiés ukrainiens. Loïc COMMUN dit attendre de voir comment cela se passe pour la mairie d'Holercani, toutefois il n'a pas encore eu de retour suite à son dernier mail.

Plusieurs femmes ukrainiennes sont hébergées sur Marcy l'Etoile, un tableau est tenu pour avoir leurs coordonnées ainsi que celles des familles. Un groupe a été mis en place pour qu'elles puissent échanger. Deux d'entre elles travaillent déjà à l'école vétérinaire et l'association des familles leur a ouvert ses portes pour qu'elles puissent bénéficier d'activités et s'intégrer à la vie locale. Monsieur le Maire remercie l'association pour cela.

Pour l'instant la situation est stable, avec plutôt une tendance à la baisse d'après le dernier point avec la Préfecture.

Loïc COMMUN propose de mener une action envers les familles qui accueillent car elles le font à leurs frais, qui pourrait prendre la forme d'une petite collecte en salle de conférences.

Chantal MAITRE demande si des enfants sont accueillis à l'école.

Loïc COMMUN répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'enfant en âge d'être scolarisé à Marcy.

Josiane MARILLIER demande si on pourrait le faire si c'était le cas.

Loïc COMMUN répond que ce serait possible, cela a été confirmé par l'Inspecteur d'Académie. En cas de besoin de scolarisation, tout est prêt au niveau de l'Education Nationale pour accueillir les enfants.



Luc SEGUIN ajoute qu'au niveau de la préfecture, il y a des ressources pour l'aide à la scolarisation. Il y a assez peu de réfugiés qui restent, ils passent dans l'agglomération lyonnaise, un centre très bien organisé a été créé à Villeurbanne, mais les gens sont en transit, la plupart vont jusqu'au Portugal et en Espagne. Aujourd'hui l'Etat gère très bien la chose sur la délivrance des papiers qui leur permettent de travailler immédiatement.

Loïc COMMUN dit qu'il y a eu un peu de flottement au début, ce qui est normal. Il a pu être en relation avec Julien PERROUDON, le sous-préfet, à qui il avait suggéré une procédure : que les dossiers validés en amont en mairie puissent être accueillis en préfecture sans passer par de longues files d'attente. Cette procédure a été validée par la préfecture. Il convient de souligner le gros effort des services préfectoraux avec une implication très forte du sous-préfet.

Luc SEGUIN ajoute que la ville d'Ecully a mis à disposition un bâtiment avec 60 hébergements, toutefois ils peinent à remplir car les réfugiés ne restent pas dans le département.

Nuit des Musées

Michel LAGRANGE informe le Conseil que la Nuit européenne des Musées se tiendra de 18h à minuit le 14 mai au musée de Sciences biologiques Docteur Mérieux.

Il sera à la conjonction de 4 musées : celui des hospices civils de Lyon, le musée de VetagroSup et le musée Latarjet.

Seront présentés des expositions et des ateliers sur la santé.

150 ans de la commune - 7 juillet 2022, Conseil historique

Le programme est établi en partenariat avec Christophe MARIE-BROUILLY.

Il s'agira de la reconstitution d'un 1^{er} Conseil municipal, celui qui a eu lieu en 1872.

Les élus seront invités, ils viendront sur scène pour représenter Marcy l'Etoile.

Michel LAGRANGE remercie les conseillers d'en parler aux anciens élus, qui vont recevoir une invitation officielle.

Point sur les travaux du carrefour de Quincieux sur Sainte Consoce

Loïc COMMUN informe le Conseil de ces travaux prévus par la CCVL car ils vont être fort impactants sur la circulation.

Les travaux commenceront par la réfection des réseaux d'eau puis viendra la réfection du tapis.

La circulation sera maintenue mais avec un alternat.

Les travaux démarrent le 19 avril et sont prévus jusqu'au 1^{er} juillet pour les réseaux, puis tout l'été pour le tapis.

La CCVL a souhaité qu'on leur donne les coordonnées des entreprises de la commune pour pouvoir communiquer sur ce sujet.

Il y aura forcément des nuisances, aussi Monsieur le Maire préférerait en avertir le Conseil et la population via le compte-rendu de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.